



# Compte-rendu du Conseil Syndical en date du 17 Octobre 2023

**Délégué(s) titulaires présent(e)s** : Mme HARZIC Emilie - MM. FARQUE Alexandre - GEORGES Christophe - SORET François - MARCHAL Alain.

**Délégué suppléant avec voix délibérative** : /

**Délégué titulaire absent ou excusé** : M. STOUFF Jean-Paul, CRAVE Bruno

Le Conseil Syndical a choisi pour secrétaire Monsieur SORET François

Monsieur le Président remercie les délégués pour leur présence et donne lecture de l'ordre du jour.

<b>DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF 2023</b>
---

**Délibération**

Les délégués, approuvent à l'unanimité la décision modificative N°2 au Budget Primitif 2023, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
<i>Chapitre-Article-Désignation</i>	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b><u>011 – Charges à caractère général</u></b>				
6132 – Locations immobilières		50,-		
6168 – Autres		320,-		
618 - Divers		30,-		
6231 – Annonces insertions		10,-		
6251 – Voyages et déplacements		50,-		
627 – Services bancaires et assimilés		250,-		
6281 – Concours divers		50,-		
6354 – Droits d'enregistrement et de timbres		300,-		
66111 – Intérêts réglés à échéance		3 960,-		
<b><u>012 – Charges de personnel et frais assimilés</u></b>				
6218 – Autre personnel extérieur		2 500,-		
<b><u>65 – Autres charges de gestion courante</u></b>				
6531 – Indemnités		100,-		
6533 – Cotisations de retraite		300,-		
<b><u>013 – Atténuation de charges</u></b>				
64198 – Autres remboursements				<b>3610,-</b>

<b>77 – Produits exceptionnels</b>				
775 – Produit des cessions d'éléments d'actifs				4310,-
		<b>7920,-</b>		<b>7920,-</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Chapitre-Article-Désignation</i>	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>16 – Emprunts et dettes assimilées</b>				
1641 – Emprunts en euro		4 915,-		
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>				
2182 – Matériel de transport		4 010,-		
		<b>8 925,-</b>		

<b>CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE-ADHESION AU SERVICE « SECRETAIRE DE MAIRIE ITINERANTE »</b>
--

*Délibération*

Le Président expose à l'assemblée délibérante un rapport tendant à adhérer à la prestation de secrétaire de mairie itinérante, créée par le Centre de Gestion depuis le 1er juillet 2019.

Ce service est destiné à permettre aux communes de moins de 2 000 habitants de pouvoir disposer très rapidement d'un secrétaire de mairie en cas d'indisponibilité de la titulaire, pour lui confier tout ou partie des missions traditionnellement dévolues à ces professionnels ; qu'il s'agisse de la comptabilité, des finances, de la gestion des assemblées délibérantes, de l'état-civil, de l'urbanisme, de l'accueil du public etc.

Il peut également être souscrit par des communes de plus de 2 000 habitants, des Etablissements Publics de Coopération intercommunale ou des syndicats mixtes pour des besoins administratifs plus spécifiques.

La Syndicat adhère à ce service en signant une convention de trois ans (Cf document annexe) pendant la durée de laquelle il peut commander une intervention à tout moment au moyen d'une demande de mise à disposition (cf document annexe), sous réserve naturellement de la disponibilité de l'agent.

Un coût horaire de 27 € est facturé par le Centre de Gestion uniquement lorsqu'une demande de mise à disposition a été faite. En dehors de ces périodes, le service est totalement gratuit. La Syndicat ne délibère donc qu'une fois tous les trois ans pour autant de mises dispositions qu'elle souhaite sur cette période.

Les frais de déplacement de l'agent, lorsqu'il n'utilise pas une voiture de service du Centre de Gestion, sont le seul coût annexe à la prestation qui peut s'ajouter.

Le paiement est opéré en fin de mois sur présentation d'une facture émanant du Centre de Gestion.

Le Président considère qu'il s'agit d'une prestation très intéressante compte tenu des difficultés pour recruter des agents ayant un minimum d'expérience dans la gestion des collectivités locales. Il faut du temps.

Et c'est exactement ce que cette prestation permet d'obtenir en garantissant que l'essentiel des besoins administratifs du Syndicat seront servis.

Le service n'étant payant qu'en cas de demande de mise à disposition, il n'existe pas de raisons de ne pas le souscrire, d'autant que cette dernière peut être réglée à l'heure prêt pour tenir compte des moyens financiers disponibles.

Le conseil syndical, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré autorise le Président à :

- **SIGNER** la convention d'adhésion au service de secrétaire de mairie itinérante dans les conditions stipulées ci-dessus ;
- **PROCÉDER** aux demandes de mise à disposition en cas de besoins, au coût stipulé par le Centre de Gestion, y compris si le coût horaire de 27 € était amené à évoluer ;
- **PRÉVOIR** les crédits afférents à cette adhésion ;
- **PROCÉDER** au règlement des factures présentées par le Centre de Gestion, quelle que soit la période de mise à disposition couverte.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### **TRAVAUX**

#### **Conduite Saint-Germain-le-Châtelet / Romagny-sous-Rougemont - 1ère tranche : Route de Bourg / sortie St Germain**

La conduite est posée jusqu'à la sortie de Saint-Germain. Les travaux de la rue de Bourg démarreront lundi pendant la période des congés scolaires. Les 2 conduites montante et descendante seront renouvelées. La reprise des branchements est pratiquement terminée. Monsieur le Président rappelle aux délégués que le Syndicat a obtenu une subvention de 100 000 € pour cette 1<sup>ère</sup> tranche. Les travaux devraient se terminer autour du 15 novembre.

#### **Poteau d'incendie Felon**

Les travaux de mise en place d'un poteau d'incendie rue du Chênois à Felon seront réalisés très prochainement.

#### **Travaux forage des Hauts-Champs**

Suite au changement de la pompe du forage des Hauts-Champs, une sonde de niveau et un variateur seront installés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée vers 21 h 00.